

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL D'OLETTE-EVOL

**Membres :** **En exercice :** 11

**Présents :** 09

**Votants :** 11

**Date convocation :** 29/06/16

**Date d'affichage :** 29/06/16

### SEANCE DU 7 JUILLET 2016

#### ***L'an deux mil seize***

Le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis JALLAT, Maire.

**Présents :** Mmes CANJUZZAN B., DARNE M., SERVIER P, THOMAS J., MM FAURE M., GUILLAUME Y., JALLAT J-L., NOGUES S., RIBOT S.,

**Absents :** GHELFI E. donne procuration à THOMAS J.  
TROGNO M. donne procuration à DARNE M.

**Secrétaire de séance :** THOMAS J.

#### **Ordre du jour :**

- 1 / ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES
- 2/ APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITE 2015 SPANC
- 3/ APPROBATION COMPTE RENDU CONFERENCE INTERCOMMUNALE DES MAIRES
- 4/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 5/ COMPTABILITE - DECISIONS MODIFICATIVES
- 6/ LUTTE CONTRE LA CABANISATION
- 7/ TRANSACTIONS IMMOBILIERES
- 8/ CONVENTION GUINTOLI
- 9/ APPROBATION PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT
- 10/ PLAN ZERO PHYTO
- 11/ MOTION DE SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DE PARIS AUX J.O. DE 2024
- 12/ SIGNATURE DE CONTRATS AIDES
- 13/ QUESTIONS DIVERSES
- INFORMATIONS DIVERSES

## **1 / ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES**

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 22 mars 2016 et 7 avril 2016 sont adoptés sans modification à l'unanimité des présents et représentés.

**Vote : Pour : 11                  Contre : 0                  Abstention : 0**

## **2/ APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITE 2015 SPANC**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport d'activité du SPANC 66 pour l'exercice 2015 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve ce rapport.
- Donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

**Vote : Pour : 11                  Contre : 0                  Abstention : 0**

## **3/ APPROBATION COMPTE RENDU CONFERENCE INTERCOMMUNALE DES MAIRES**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du compte rendu de la commission des maires de la Communauté de Communes Conflent Canigó du 13 mai 2016 et demande au Conseil Municipal son avis.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- dit avoir pris connaissance du Compte rendu de la commission des maires du 13 mai 2016 et n'avoir aucune remarque à formuler

**Vote : Pour : 11                  Contre : 0                  Abstention : 0**

## **4/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de voter l'attribution des subventions aux associations qui en ont fait la demande et dont le montant a été prévu dans le budget 2016.

Les conseillers suivants, membres des associations ne prennent pas part au vote :

- Comité des fêtes : CANJUZAN B.
- PHARC : THOMAS J. pour GHELFI E.
- Evol la Médiévale : THOMAS J. pour GHELFI E.
- Amicale des Pompiers : NOGUES S.
- Souvenir Français : FAURE M.
- ACCA : RIBOT S.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'octroyer les subventions suivantes :

Association	Montant (€)	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Comité des fêtes	2.300	10	0	0
PHARC	100	10	0	0
Amicale des pompiers d'Olette	382	10	0	0
Souvenir Français du Canton	200	10	0	0
Association Evol la médiévale	382	10	0	0
ACCA d'Olette	382	10	0	0
Club des Aînés	382	11	0	0
Coopérative scolaire (PAC)	200	11	0	0

### **5A/ COMPTABILITE - DECISIONS MODIFICATIVES, BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient donc de voter des décisions modificatives budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés de voter les décisions modificatives ci-après :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
D...		
D...		
Total Dépenses Fonctionnement		
<b>Recettes</b>		
R...		
R...		
Total Recettes Fonctionnement		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
D231 op 214		12.102,00 €
D231 op 207		71.752,00 €
D231 op 184		4.558,00 €
Total Dépenses Investissement		88.412,00 €
<b>Recettes</b>		
R132 op 214		16.660,00 €
R231 op 207		71.752,00 €
Total Recettes Investissement		88.412,00 €

**Vote : Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 5B/ COMPTABILITE – AFFECTATION DU RESULTAT

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient donc de voter des décisions modificatives budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés :

- D'annuler la délibération d'affectation du résultat figurant en annexe
- de voter les décisions modificatives ci-après :

### BUDGET PRINCIPAL

DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
D...		
D...		
Total Dépenses Fonctionnement		
<b>Recettes</b>		
R...		
R...		
Total Recettes Fonctionnement		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
D231 op. 184		5.766,88 €
D...		
Total Dépenses Investissement		5.766,88 €
<b>Recettes</b>		
R1068 chap. 10 (réel)		76.153,11 €
R1068 (041)	70.386,23 €	
Total Recettes Investissement		5.766,88 €

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## **5C/ COMPTABILITE - DECISIONS MODIFICATIVES, BUDGET EAU**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient donc de voter des décisions modificatives budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés de voter les décisions modificatives ci-après :

### **BUDGET PRINCIPAL- SECTION D'INVESTISSEMENT**

DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
D...		
D...		
Total Dépenses Fonctionnement		
<b>Recettes</b>		
R...		
R...		
Total Recettes Fonctionnement		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
D454101		6.000,00 €
D...		
Total Dépenses Investissement		6.000,00 €
<b>Recettes</b>		
R454201		6.000,00 €
R...		
Total Recettes Investissement		6.000,00 €

**Vote : Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 5D/ AFFECTATION DU RESULTAT 2015 BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire informe l'Assemblée qu'une erreur a faussé l'affectation du résultat sur le budget principal de la commune de 2015. Il convient donc, à la demande du Trésorier, d'annuler la précédente délibération d'affectation du résultat, présente en annexe et d'en prendre une nouvelle avec le montant rectifié.

Le montant à rectifier est le résultat de clôture du budget de fonctionnement. Les autres opérations sont correctes.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son président décide à l'unanimité des présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	81 919.99 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<b>Régularisation du montant du résultat à affecter selon exposé des motifs ci-dessus</b>	- 5 766,88 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b> <b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>76 153.11 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-199 270.73 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-20 399.84 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E -219 670.57 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 76 153.11 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	76 153.11 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	0.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### 5/e Budget eau (régularisation budget)

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter des décisions modificatives budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés de voter les décisions modificatives ci-après :

<b>BUDGET EAU - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
--

DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
D...		
D...		
Total Dépenses Fonctionnement		
<b>Recettes</b>		
R...		
R...		
Total Recettes Fonctionnement		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
D...		
D...		
Total Dépenses Investissement		
<b>Recettes</b>		
R1068 (040)	241.149,52 €	
R001		241.149,52 €
Total Recettes Investissement	0 €	0 €

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## **5/ f / Budget eau (prêt relais)**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter des décisions modificatives budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés de voter les décisions modificatives ci-après :

<b>BUDGET EAU - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
--

DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
D...		
Total Dépenses Fonctionnement		
<b>Recettes</b>		
R...		
Total Recettes Fonctionnement		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
D2313 op 31	81 306.26	
D 1641		81 306.26
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>81 306.26</b>	<b>81 306.26</b>
<b>Recettes</b>		
R		
Total Recettes Investissement		

**Vote : Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0**

## **5G/ COMPTABILITE – NON VALEUR, BUDGET EAU**

M. Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de décider du sort d'une créance irrécouvrable enregistrée en comptabilité (budget eau)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- D'admettre en non-valeur la somme de 123.90 € HT (132.25 € TTC) sur le budget eau correspondant a la facture d'eau 2014 de M. ROURERA Mickael, facture intégrée au plan de surendettement de cet administré
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous documents concernant ce dossier

**Vote : Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0**



## **5/h : Budget principal – Restes à Réaliser**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter des décisions modificatives budgétaires.

Lors de la saisie des restes à réaliser, un crédit de dépense de 2.848,42 euros a été imputé sur l'article 20412/041 au lieu de l'article 20412/204. Cela a entraîné une discordance au niveau du budget principal 2016 entre la vue d'ensemble et les autres états.

Il convient donc de diminuer de 2.848,42 euros les crédits ouverts sur l'imputation 20412/041 (opération d'ordre) et les augmenter sur l'imputation 2041/204 – opération 156 (opération réelle).

Le budget est ainsi équilibré, à la fois sur la vue d'ensemble et sur les différents états, à 421.077,78 euros pour la section d'investissement et à 947.167,99 euros pour la totalité du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents et représentés de voter les décisions modificatives ci-après :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>DESIGNATION</b>	<b>DIMINUTION</b>	<b>AUGMENTATION</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
D...		
D...		
Total Dépenses Fonctionnement		
<b>Recettes</b>		
R...		
R...		
Total Recettes Fonctionnement		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
D20412/041 – opération d'ordre	2.848,42	
D20412/204 – opération 156		2.848,42
Total Dépenses Investissement	2.848,42	2.848,42
<b>Recettes</b>		
R...		
R...		
Total Recettes Investissement		

**Vote : Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **6/ LUTTE CONTRE LA CABANISATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme la Préfète et l'AMF66 ont signé le 5 novembre 2015 la charte de lutte contre la cabanisation afin de lutter efficacement contre ce Problème.

Il donne lecture d'un courrier de la préfecture du 22/04/16.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- donne son accord pour adhérer à la démarche de lutte contre la cabanisation
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette lutte.

**Vote : Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0**

## **7A/ TRANSACTIONS IMMOBILIERES – TERRAINS BRUNSO**

M. Le Maire expose à l'Assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier émanant de la famille BRUNSO.

Ces derniers proposent de céder à la Commune les trois terrains cadastrés Repousadou d'en Choux B498, B499 et B500.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés :

- de remercier la famille BRUNSO pour cette proposition
- de ne donner une suite favorable à cette proposition que s'il s'agit d'une cession à l'euro symbolique des terrains cadastrés Repousadou d'en Choux B498, B499 et B500 et si les frais d'acte ne dépassent pas 200 €.

**Vote : Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0**

## **7B/ TRANSACTIONS IMMOBILIERES – ANCIENNE POSTE**

M. le Maire rappelle que lors de sa séance du 07/04/16 le Conseil Municipal a décidé de demander des estimations du bâtiment sis au 102 Avenue du Général de Gaulle pour lequel il est mené une réflexion sur l'opportunité de conserver ce bien, actuellement inoccupé et qui nécessiterait certains travaux de réaménagement.

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de l'évaluation du service des domaines qui est débattue.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur la vente de l'immeuble.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- de vendre l'immeuble cadastré B 866 au meilleur prix
- d'autoriser M. Le Maire à effectuer toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier

**Vote : Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0**

## **8/ CONVENTION GUINTOLI**

M. Le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un mail de la Société Guintoli et d'un projet de convention de dépôt définitif de matériaux inertes entre la commune d'Olette-Evol et le groupement GUINTOLI / RAZEL-BEC / COLAS.

Ce dépôt concerne les travaux de la déviation de Joncet et serait effectué sur les parcelles cadastrées Commune de SERDINYA – lieu dit La Bastida – Numéros C 557, C558 et C559.

Il donne également lecture de l'avis du RTM.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- d'autoriser ces dépôts dans le cadre des prescriptions des administrations, notamment le RTM
- d'approuver la convention avec le groupement GUINTOLI / RAZEL-BEC / COLAS. Représenté par M. MONFORT, Directeur de travaux.
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents en relation avec ce dossier.

**Vote : Pour : 11                    Contre : 0                    Abstention : 0**

## **9/ APPROBATION PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT**

Vu la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le décret n° 094-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11 ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
- dit que le présent plan de zonage de l'assainissement sera soumis à enquête publique ultérieurement.
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois.
- dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public à la Mairie d'Olette-Evol aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux

**Vote : Pour : 11                    Contre : 0                    Abstention : 0**

## **10/ PLAN ZERO PHYTO**

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'effectuer une transition vers un usage « zéro phyto » et de la possibilité de faire faire une étude personnalisée pour notre territoire, sachant que l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse peut aider au paiement des honoraires puis à l'achat d'équipements spécifiques.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son président décide à l'unanimité des présents et représentés :

- De lancer une étude pour une pratique du « zéro phyto » .
- De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour :
  - \* consulter des bureaux d'études
  - \* demander toutes subventions à tous les financeurs possibles pour le financement de cette étude et notamment à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
  - \* signer tous documents afférents à ces dossiers

**Vote : Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0**

## **11/ MOTION DE SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DE PARIS AUX J.O. 2024**

Pas de délibération prise sur ce point.

## **12/ SIGNATURE DU MAIRE DES CONVENTIONS POUR EMPLOIS AIDES**

M. le Maire informe l'Assemblée que le décret 2016-33 du 20/01/16 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales impose désormais aux collectivités de délibérer pour autoriser M. le Maire à recruter des personnels sous la forme de contrat aidé et à signer les conventions afférentes avec l'Etat.

M. le Maire sollicite cette autorisation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, décide, à l'unanimité des présents et représentés, d'autoriser M. le Maire :

- à recruter des personnels sous la forme de contrat aidé
- à signer les conventions afférentes avec l'Etat.

**Vote : Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0**

## **13/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

A/ L'Association des Maires et Adjointes des Pyrénées Orientales a organisé une réunion d'information et de promotion de la Journée Citoyenne, qui aura lieu sur toute la France le 20 mai 2017. Cette initiative a pour but de rassembler et faire participer les habitants de chaque commune à des chantiers citoyens, au bénéfice de la collectivité. Elle permet ainsi de sensibiliser les participants au bon entretien des biens publics et donne l'occasion aux habitants de se retrouver dans un moment d'échanges et de convivialité.

B/ Le Préfet des Pyrénées Orientales a pris un arrêté qui transfère officiellement le siège du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes à la Bastide à Olette.

C/ Des informations sont données sur les travaux à venir sur la Route Nationale 116.

D/ La Communauté de Communes Conflent Canigó vient de lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Elle vise à accorder des conseils et des subventions aux propriétaires effectuant des travaux de rénovation dans leur habitation. La Mairie accompagnera la communication sur cette opération.

E/ Avant le transfert de la partie de la RD4 située entre la RN116 et la gare d'Olette, du Conseil Départemental à la Commune, des travaux de réfection sont prévus par le Pôle Route du Département.

F/ Certains travaux à effectuer au niveau du bâtiment de la gendarmerie d'Olette sont reportés au mois de septembre. Des devis ont également été demandés pour la réparation des chenaux de l'école et de l'église d'Olette.

G/ Les préparatifs pour l'organisation du prochain 14 juillet sont discutés.

Aucune autre question diverse n'étant évoquée, la séance est levée à 21h30.

**Le Maire,  
Jean-Louis JALLAT**



*[Handwritten signatures]*  
Blomas  
pour E. GHELFI  
*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*  
*[Handwritten signature]*